

Image not found or type unknown



Taxe habitation qui faut il prévenir

Par **capucine**, le **07/06/2008** à **14:25**

bonjour,rnrnJe loue un logement , donc je ne suis que propriétaire non occupante, et je règle chaque année ma taxe fonciere. lorsque le locataire va partir dois je signaler aux services de taxe d'habitation quelque chose, pour ne pas me retrouver à avoir a payer leur taxe d'habitation si ceux ci sans vont sans me laisser de nouvelle adresse ?rnJe sais que lorsque on a un logement a louer et que celui ci n'est pas habiter on peut le faire constater par la police municipale de la ville. Est il de meme lorsque le logement sera vacquant.rnMerci